

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le mercredi 24 septembre 2014, à 18 h 45.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence du directeur général et greffier par intérim, monsieur Denis Leclerc, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Embauche - M. Jean-François Albert.
4. Adoption du projet de règlement # 36-2008-A07 (P).
5. Avis de motion du règlement # 36-2008-A07.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5066-09-2014

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

5067-09-2014

3. EMBAUCHE - M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT.

ATTENDU le concours d'emploi # 201407-28 ;

ATTENDU qu'après analyse des candidatures et suite aux entrevues, le comité de sélection a formulé sa recommandation en faveur de monsieur Jean-François Albert ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation du comité de sélection et procède à l'embauche de monsieur Jean-François Albert à titre de salarié cadre au poste de directeur général et greffier, et trésorier par intérim selon les conditions négociées dont l'entrée en fonction est prévue le lundi 29 septembre 2014.

QUE le directeur général et greffier par intérim actuel, monsieur Denis Leclerc, soit nommé directeur général adjoint à compter des présentes, les dispositions

de son contrat actuel demeurant en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-13000-141.

5068-09-2014

4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 36-2008-A07.

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal et l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 36-2008-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU que la Ville est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les règlements et plans en faisant partie ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi ;

ATTENDU que le conseil doit se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU que ce conseil désire modifier l'article 14.5 du règlement de zonage # 36-2008-Z afin d'y préciser les dispositions relatives à la desserte privée ou publique des services d'approvisionnement en eau ou de construction d'un puits et d'égout sanitaire ou d'installations sanitaires pour les projets intégrés d'habitation et regroupements en projet intégré de chalets en location ;

ATTENDU que le présent projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE le projet de règlement numéro 36-2008-A07 (P) modifiant l'article 14.5 du règlement de zonage # 36-2008-Z soit et est adopté.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une séance de consultation publique sera tenue le mardi 14 octobre 2014 à 18 h 30 à la salle du Conseil, au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, pour expliquer le projet.

5. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 36-2008-A07.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente le règlement # 36-2008-A07 sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'article 14.5 du règlement de zonage # 36-2008-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin de préciser certaines normes relatives à la desserte en eau et aux installations sanitaires pour les projets intégrés d'habitation et regroupements en projet intégré de chalets en location.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement et renoncent à sa lecture complète.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5069-09-2014

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 50, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
maire

(signé)

Monsieur Denis Leclerc
Directeur général
et greffier par intérim